

PROJET DE LOI N° 131 AUTEUR: M. Yvon Marcoux, ministre de la Justice
 TITRE : Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi
sur les cours municipales

- Présentation le : 2005-11-15

Consultations gén. ou part. à la le

Dépôt du rapport de commission:

Motion de scission le :

Motion de report le :

- Adoption du principe le : 2005-11-29

Étude détaillée à la ci le 2005-12-02

- Dépôt du rapport de Commission le : 2005-12-06 AM (4)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M (.... articles amendés)

de M (.... articles amendés)

de M (.... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2005-12-07

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M

de M

de M

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (.... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2005-12-08

- Sanction du projet de loi le: 2005-12-13 (2005, c. 41)

Motion de suspension des règles présentée le :

Feuille de temps jointe sur:

Feuille de vote jointe sur:

Autres:



ASSEMBLÉE NATIONALE
N^o 2446-20051206

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 décembre 2005



Étude détaillée du projet de loi n^o 131,
*Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires
et la Loi sur les cours municipales*
(Texte adopté avec des amendements)

PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Séance du 2 décembre 2005

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 131, *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales*.
(Ordre de l'Assemblée, le 29 novembre 2005)

Membres présents :

- M. Simard (Richelieu), président de la Commission
- M. Descoteaux (Groulx), vice-président de la Commission

- M. Bédard (Chicoutimi) en remplacement de M. Valois (Joliette)
- M. Bernier (Montmorency)
- Mme Charest (Matane)
- M. Cholette (Hull)
- M. Côté (Dubuc)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Marcoux (Vaudreuil), ministre de la Justice
- M. Marsan (Robert-Baldwin)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- Me Vincent Pelletier, ministère de la Justice
- M. Michel Laflamme, actuaire, ministère de la Justice

La Commission se réunit à 15 h 08 sous la présidence de M. Descoteaux (Groulx), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

MM. Marcoux (Vaudreuil) et Bédard (Chicoutimi) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : M. Marcoux (Vaudreuil) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Il est convenu de permettre à Me Pelletier de prendre la parole.

M. Simard (Richelieu) remplace M. Descoteaux (Groulx) à la présidence.

L'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Articles 3 à 5 : Les articles 3 à 5 sont adoptés.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : L'article 7 est adopté.

Article 8 : M. Marcoux (Vaudreuil) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 8 est retiré.

Article 9 : L'article 9 est adopté.

Article 10 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Laflamme de prendre la parole.

Après débat, l'article 10 est adopté.

Articles 11 à 13 : Les articles 11 à 13 sont adoptés.

Article 14 : M. Marcoux (Vaudreuil) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 14, amendé, est adopté.

Article 15 : L'article 15 est adopté.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté.

Articles 17 à 19 : Les articles 17 à 19 sont adoptés.

Articles 20 à 22 : Après débat, les articles 20 à 22 sont adoptés.

Articles 23 et 24 : Les articles 23 et 24 sont adoptés.

Articles 25 et 26 : M. Marcoux (Vaudreuil) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Les articles 25 et 26, amendés, sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 131 : Le texte du projet de loi n° 131, *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales*, amendé, est adopté.

Sur motion de M. Marcoux (Vaudreuil), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

À 16 h 17, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Louis Breault

LB/

Le président de la Commission,



Sylvain Simard

Québec, le 5 décembre 2005

ANNEXE I

Amendements adoptés

Projet de loi n° 131

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales

Art 1
Am 1

AMENDEMENT

ARTICLE 1 (a. 93.1)

À l'article 1 du projet de loi, insérer, dans la deuxième ligne, après les mots «deuxième phrase», les mots «du premier alinéa».

Adopté
ff

Art. 8
A012

Projet de loi n°131

Loi modifiant la loi sur les tribunaux judiciaires
et la loi sur les cours municipales

Amendement

Article 8

Retirer l'article 8 du projet de loi.

Adopté
B

AMENDEMENT

ARTICLE

14

Retirer l'article 14 du projet de loi.

Adopté
B

AMENDEMENT

ARTICLE 1 25 et 26

Remplacer les articles 25 et 26 du projet de loi par les suivants :

« 25. Les dispositions de la présente loi ont effet depuis le 1^{er} juillet 2004, à l'exception :

1° de l'article 16 et des paragraphes 2° et 3° de l'article 17 qui ont effet depuis le 30 mai 2001;

2° de l'article 22;

3° des premier et deuxième alinéas de l'article 23 qui ont effet depuis le 1^{er} janvier 2001; et

4° des troisième et quatrième alinéas de l'article 23 et de l'article 24 qui ont effet depuis le 1^{er} janvier 2005.

« 26. Les ~~dispositions~~ présente loi entre en vigueur le (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi), à l'exception de l'article 22 qui entrera en vigueur à la date fixée par décret du gouvernement. ».

Adopté


